



Communiqué de presse

Montpellier, le 9 juillet 2024

Au-delà de ses missions de contrôle de la gestion des organismes publics locaux, la chambre régionale des comptes peut être saisie par le préfet notamment lorsqu'une commune a voté son budget en déséquilibre. Dans ce cas, elle formule des propositions budgétaires à la collectivité, qui doit adopter un budget équilibré et le transmettre à la chambre. Si dans un délai d'un mois, la chambre constate l'absence de réponse ou l'insuffisance des mesures adoptées, elle établit, dans un deuxième avis, un projet de budget adressé au préfet qui l'arrête conformément, ou pas, à l'avis de la chambre. Chaque année, la CRC Occitanie rend ainsi une quarantaine d'avis budgétaires.

Le 22 mai 2024, le préfet des Hautes-Pyrénées a saisi, pour avis, la chambre régionale des comptes Occitanie au sujet du budget de l'abattoir de la communauté de communes de la Haute Bigorre (CCHB) qui avait été voté en déséquilibre.

Son déficit était, jusqu'en 2023, compensé par une subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CCHB à son budget annexe « abattoir ». En 2023, cette subvention a atteint 765 000 € alors que les charges courantes de l'abattoir s'élevaient à 1,8 M€. En 2024, la CCHB a décidé de ne verser que 250 000 € de subvention à l'abattoir, faisant apparaître une partie du déficit structurel de cette activité.

Pour élaborer son premier avis, la chambre a retravaillé l'ensemble du budget.

Les dépenses d'exploitation ont été revues à la baisse, notamment pour tenir compte de l'impact des mesures de réduction de la masse salariale et de la nouvelle organisation du travail décidées par l'établissement.

Les recettes ont également été revues à la baisse compte tenu de l'impossibilité d'accroître la tarification désormais proche de celle des abattoirs concurrents voisins et du ralentissement de l'activité sur la filière bovine à la suite des arrêts successifs de la chaîne d'abattage. La chambre a, de surcroît, écarté le versement de la subvention d'équilibre par le budget principal de la CCHB, ce versement récurrent n'étant pas permis par la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, la poursuite de l'activité de l'abattoir nécessite, en l'état actuel, d'augmenter les dépenses d'investissement de 125 000 € pour assurer la sécurité sanitaire, la sécurité des agents de l'abattoir et pallier les principales non conformités relevées par les services vétérinaires.

Les mesures proposées font ainsi apparaître un déficit de 480 600 € en exploitation et de 86 353 € en investissement.

La commune dispose d'un mois pour adopter son nouveau budget. A défaut, il sera rendu exécutoire par le préfet, après une nouvelle saisine de la chambre.

La chambre appelle la CCHB à définir un modèle économique viable pour l'abattoir reposant sur un financement compatible avec la nature industrielle et commerciale de son activité et lui permettant de procéder aux investissements nécessaires à la mise en conformité des bâtiments d'un point de vue sanitaire, de sécurité du travail et de bien-être animale.

A défaut d'une telle évolution, la pérennité de l'abattoir ne pourra pas être assurée.

N'hésitez pas à partager dans vos articles sur le web et sur les réseaux sociaux, le lien vers notre rapport ([cliquez ici](#)), ou vers notre site internet ([cliquez ici](#)), où il se trouve en libre téléchargement.



Contacts presse : occitanie-communication@crtc.ccomptes.fr

T +33 4 34 22 73 00

Eric Morel eric.morel@crtc.ccomptes.fr

Caroline Froelig caroline.froelig@crtc.ccomptes.fr

Ferdaos Fassih ferdaos.fassih@crtc.ccomptes.fr

CRC Occitanie

500, avenue des Etats du Languedoc – CS 70755

34064 Montpellier cedex 2

[Site internet](#)

